



Woensdag 13 april 2016
9u tot 13u - Espace Jacquotte
BTC Conference Center
Hoogstraat 139, 1000 Brussel

Mercredi 13 avril 2016
9h à 13h - Espace Jacquotte
CTB Conference Center
Rue Haute 139, 1000 Bruxelles



coalitie tegen de honger
coalition contre la faim

RONDE TAFEL - CONFERENTIE

Op weg naar nieuwe rechten voor boeren en boerinnen : welke insteek bij de onderhandelingen rond de Verklaring over rechten van boeren en boerinnen van de Verenigde Naties ?

TABLE RONDE - CONFERENCE

Vers de nouveaux droits pour les paysan-ne-s : quels enjeux pour la Déclaration des droits des paysan-ne-s en négociation aux Nations Unies ?



Vers de nouveaux droits pour les paysan-ne-s :

Quels enjeux pour la Déclaration des droits des paysan-ne-s en négociation aux Nations Unies ?

Compte rendu de la table ronde – 13 avril 2016

Ce 13 avril 2016 a eu lieu la Table ronde sur le processus de négociation du projet de Déclaration sur les droits des paysan-ne-s au Conseil des droits de l'Homme, à moins d'un mois de la 3e session de négociation à Genève.

Intervenants : **Geneviève Savigny**, agricultrice française, membre de la Confédération paysanne et représentante de la Coordination européenne Via Campesina, **Nardi Elizabeth Suxo Iturry**, Ambassadrice de la Bolivie auprès des Nations Unies et Présidente du Groupe de Travail Intergouvernemental sur le projet de déclaration sur les droits des paysan-ne-s, et **Olivier De Schutter**, membre du Comité des droits sociaux, économiques et culturels des Nations Unies. Qui ont été rejoints dans le panel par **Vincent Delobel**, chevrier belge, représentant du MAP et de la FUGEA, **Manuel Eggen**, chargé de recherche et plaidoyer chez FIAN Belgium, et **Florence Kroff**, coordinatrice de FIAN Belgium.

Une Déclaration historique

La première version de la Déclaration sur les droits des paysan-ne-s date de 1999 et émane d'une organisation paysanne locale d'Indonésie (le SPSU). En 2008, La Via Campesina rédige sa propre Déclaration sur cette base. Selon Geneviève Savigny, «le contexte à ce moment-là était propice pour que l'ONU s'intéresse à la Déclaration de La Via Campesina. La crise alimentaire de 2008, et les émeutes de la faim ainsi que la flambée des prix des matières premières qui en découlaient, plus le fait qu'Olivier De Schutter soit Rapporteur spécial du droit à l'alimentation, tout cela a poussé l'ONU à se pencher sur les droits des paysans ». Nardi Elizabeth Suxo Iturry a également rappelé le caractère historique de la Déclaration, car celle-ci émane réellement de la société civile. Elle a par ailleurs insisté sur l'importance pour la société civile de faire pression pour que le document final soit accepté par tous les États : « Nous n'aurons pas le soutien de tous, mais il nous faut le plus grand soutien possible, et ce n'est possible qu'avec la participation et la pression de la société civile.



En Europe, vous avez la possibilité de faire du plaidoyer pour que les États se fassent une opinion favorable de la Déclaration et s'engage réellement dans le processus ».

Une protection spécifique

Paradoxalement, les pays d'Amérique latine ont été très critiques au début vis-à-vis de la Déclaration, arguant que la paysannerie n'existait pas dans leurs pays, et qu'un paysan étant une personne comme une autre, il n'avait pas besoin de protection spécifique, a rapporté l'ambassadrice de Bolivie, qui a ensuite fait un parallèle avec les luttes féministes et l'égalité entre les hommes et les femmes : « *Les femmes ne sont pas différentes des hommes, mais elles sont pourtant discriminées dans différents domaines et une protection spécifique leur a été accordée* ». En effet, selon Olivier De Schutter, au début du processus les politiciens étaient sarcastiques vis-à-vis de la Déclaration. Mais cela tend à changer. Olivier De Schutter a évoqué différents arguments pour souligner l'importance de protéger les paysan-ne-s, qui contribuent au bien-être et à la survie de la collectivité. (1) D'abord, les plus petites exploitations sont plus productives à l'hectare que les grandes exploitations travaillant en monoculture. Généralement, il y a un rapport inverse entre la productivité et la taille de l'exploitation. (2) Ensuite, les petits paysans sont les gardiens de l'agrodiversité : ils sélectionnent les meilleurs plants pour les récoltes futures. (3) Par ailleurs, contribuer au développement rural, c'est lutter contre la pauvreté, l'exode rural, et donc aider aussi les villes à ne pas devoir accueillir tout le monde. (4) Enfin, les paysans sont détenteurs de savoirs qui ne peuvent pas facilement être reconstitués quand ils disparaissent et qui représentent une connaissance très précieuse pour l'avenir, quand l'agriculture devra se passer d'énergies fossiles.

Des exemples concrets de violations

Au travers de l'histoire de l'évolution de l'agriculture durant le siècle passé, Olivier De Schutter rappela que « *la nécessité d'une Déclaration provient d'une marginalisation de la paysannerie à l'échelle mondiale, qui a en réalité commencé en 1920, avec le développement d'une agriculture davantage industrielle et mécanisée, s'appuyant sur l'utilisation d'engrais et d'énergie fossile* ». Selon son analyse, au travers de tout ce processus de marginalisation, le droit à l'alimentation a été systématiquement violé, ainsi que des droits plus spécifiques des paysan-ne-s, tels que le droit aux semences, le droit à la terre et le droit d'avoir accès aux ressources halieutiques.

Dans le panel, Geneviève Savigny a partagé son expérience quant à l'impossibilité pour beaucoup d'agriculteurs français et européens d'avoir accès à un revenu décent : « *En France, un tiers des agriculteurs n'ont pas de SMIC, au point que certains agriculteurs doivent faire appel à l'aide alimentaire pour manger ! La pauvreté des paysans n'est pas une légende. En France, tous les 2 jours, un agriculteur se suicide pour des raisons personnelles ou économiques !* ».



De son expérience comme jeune chevrier belge, Vincent Delobel insista sur le potentiel de la Déclaration de protéger l'autonomie nécessaire des paysans. Il témoigne : « *Quand on a décidé de se convertir au bio en 1997, on a été amené à adopter des pratiques sans engrais chimiques et à respecter à nouveau la vie de notre sol, ce qui nous a créé un nouveau besoin : avoir des semences adaptées à ces conditions. Pourtant, les règles actuelles font que nous tombons vite dans l'illégalité quand nous sélectionnons, croisons et échangeons nos semences paysannes* ». Manuel Eggen, quant à lui insista sur une autre violations récurrente des droits des paysans : la criminalisation des défenseurs du droit aux ressources naturelles et l'entrave à la liberté d'association. De retour de Sierra Leone il a partagé son indignation face à la répression systématique à laquelle font face les associations locales de défense des droits des paysans.

Des positions divergentes des Etats

Selon Geneviève Savigny, les pays africains se positionnent en faveur de la Déclaration, mais pourraient s'impliquer davantage. « *Au Conseil des Droits de l'Homme, les pays industrialisés sont plutôt contre, tandis que les pays du Sud sont pour mais avec des nuances, en fonction de leur vision de la place des paysans* », a-t-elle ajouté. « *Au sein des Nations Unies, l'UE essaie d'avoir une position commune, ce qui est compréhensible. Mais le mécanisme de prise de position commune est compliqué et ne favorise pas les états progressistes.* », a par ailleurs souligné Olivier De Schutter. En répondant à une question sur la contradiction entre le contenu de la Déclaration et certains intérêts économiques, il rappela « qu' il ne s'agit pas ici d'intérêts catégoriels d'un groupe spécifique de la société, nous sommes face à une question d'intérêt général ». Selon lui, lorsque les États réticents se rendront compte de cette évidence, ils ne pourront qu'appuyer la Déclaration s'ils s'inquiètent de la question de savoir « comment nourrir la planète ».

La question du positionnement de la Belgique clôtura le débat. Jonathan Kieffer, représentant de M. Reynders (Ministre des Affaires étrangères), présent à la Table ronde comme observateur, ne pu répondre à la question car la position de la Belgique était encore en débat. Suivant le dossier et échangeant avec le Cabinet Reynders, Florence Kroff apporta un éclairage : « *Bien qu'en 2012, la Belgique ait voté contre le Déclaration, la position de notre*



pays évolue, comme celle des Etats européens. Plusieurs Etats européens sont d'ailleurs prêts aujourd'hui à faire le pas et à appuyer la Déclaration mais ils sont encore en minorité dans le groupe ». Le Belgique est à nouveau membre du Conseil des droits de l'Homme depuis cette année et ce pour trois ans. « Nous espérons que notre gouvernement se plonge enfin dans le contenu de ce sujet important et participe constructivement à la prochaine session de négociation au Conseil le mois prochain » conclu Florence Kroff.

Vincent Delobel a remis symboliquement au représentant du Ministre des Affaires étrangères une plante pour « cultiver les droits des paysans » et un carton « Belgium – Human Right Council », tel que ceux utilisés en plénière du Conseil des droits de l'Homme, pour inciter la Belgique à prendre la parole dans ce dossier crucial pour nourrir la planète aujourd'hui et demain.



Pour aller plus loin :

Une étude et des notes d'analyse [ici](#)

Une capsule vidéo [ici](#)

Deux sites spécifiques [ici \(belge\)](#) et [ici \(international\)](#)

Un article de La Libre Belgique [ici](#)

